

Questions orales

réunions dont il est question dans l'article. La réunion qui a eu lieu et dont on parle dans la presse, a réuni les principaux intéressés et les représentants de la société Hydroméga.

M. Broadbent: Là encore, le ministre a choisi ses paroles avec soin. Dans la partie de la loi que j'ai citée, la question n'est pas de savoir si des fonctionnaires ont été influencés ou non, mais bien de savoir si un membre du Parlement a tenté de se faire influencer. Si le sénateur a agi en ce sens, il viole manifestement la Loi.

J'invite le ministre à faire preuve de franchise à notre endroit. A-t-il demandé aux députés en question si lors de la rencontre organisée par le sénateur Cogger, il a été question des sommes dont on parle en l'occurrence? C'est là la question.

M. Epp: Monsieur le Président, si je choisis mes termes avec soin, c'est que je veux être très précis. Sauf erreur, le député attend cela de moi et inversement.

Je me suis renseigné auprès du député en question et les choses se sont bien passées ainsi. C'est exactement comme cela qu'il m'a décrit la réunion.

Je voudrais enfin préciser ceci. Afin qu'il n'y ait aucune confusion et que personne dans cette enceinte ne puisse affirmer que je n'ai pas donné tous les détails pertinents, je tiens à signaler que les députés, le député qui pose la question et tous ses collègues, peuvent présenter des instances à un ministre, afin de savoir à quel moment un projet donné sera approuvé. Nous le faisons régulièrement en tant que députés. Nous cherchons à savoir où en sont rendus certains projets dans notre ciconscription; s'ils seront approuvés ou non.

• (1430)

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai assurément tiré ma conclusion de la réponse du ministre puisque, une fois de plus, il n'a pas traité de la question. Il s'agit de savoir, et c'est ce qui constituerait une infraction à la loi, si le sénateur a obtenu des honoraires pour avoir conversé avec un député afin d'influencer celui-ci et d'obtenir des fonds ou une subvention pour l'étude concernée. Voilà la question en litige et, pour la troisième fois, le ministre ne l'a pas traitée.

[Français]

Ma dernière question s'adresse au premier ministre du Canada. Nous avons ici, dans le *Globe and Mail*, au-

jourd'hui, les paroles d'un député du caucus conservateur qui a suggéré qu'il a participé directement à une conversation concernant un contrat avec le gouvernement fédéral, et que cette conversation a été arrangée par un sénateur. Ce processus est-il acceptable de la part du premier ministre du Canada, oui ou non?

[Traduction]

M. Epp: Monsieur le Président, le sénateur a nié cette allégation. J'ai déjà parlé de ce démenti.

Lors de ma conversation avec le député, celui-ci a formellement nié avoir pris part aux activités qu'on lui prête, et M. Cogger a nié les allégations de façon très catégorique.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le fait qu'on applique deux poids, deux mesures, à la dernière manifestation du favoritisme endémique chez les conservateurs, l'affaire Michel Cogger.

Le 20 janvier 1987, en réponse aux allégations d'irrégularités contre Jean Bazin, qui était alors sénateur désigné, le premier ministre a déclaré, et je cite un extrait de la page 2449 du hansard:

... les mêmes fait ont été portés à mon attention et j'ai amorcé immédiatement une enquête policière. Et personne n'est à l'abri de cette enquête policière: pas vous, pas moi, pas M. Bazin. . . . Quoi qu'il en soit, tous les faits, et la seule façon d'analyser et d'étudier ces faits, afin que justice soit faite, c'est de demander, pas à vous, pas à moi, mais à la GRC, la police du Canada, de mener une enquête indépendante pour que la justice et la lumière soient faites dans ce dossier.

Voici ma question. Depuis combien de temps le premier ministre et le gouvernement sont-ils au courant de la possibilité d'une irrégularité dans cette affaire? Dirait-il maintenant à la Chambre qu'il ordonnera une enquête complète de la GRC relativement à ces allégations?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que cette question-là a déjà été posée il y a quelques minutes. Dans les circonstances, à la lumière des allégations qui ont été faites, je ne peux que le répéter: la GRC nous a informés ce matin qu'elle vérifie tous ces faits pour voir s'il y a lieu d'avoir une enquête plus à fond. Je crois que c'est tout à fait normal dans les circonstances, et il n'appartient pas au solliciteur général ou à un autre ministre d'interférer dans le travail de la GRC. Nous devons laisser la GRC faire son travail.